

par le Canada et par 18 autres nations, cette résolution invitait le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (composé de 33 membres) à poursuivre ses travaux et exhortait tous les États membres à faire des contributions volontaires afin que l'avenir puisse être envisagé avec une confiance et un espoir renouvelés.

Un autre projet de résolution touchant le maintien de la paix qui avait été introduit par l'Irlande et par huit autres membres n'a pas été mis aux voix, mais a été renvoyé devant le Comité des 33 pour une étude approfondie. Elle proposait, en matière de financement des opérations de paix, un système provisoire qui fonctionnerait de la manière suivante: à l'égard des opérations qui n'ont fait l'objet d'aucune entente de répartition des dépenses, les pays en voie de développement assument 5 p. 100 des frais, les pays industrialisés paieraient 25 p. 100, et les membres permanents du Conseil de sécurité qui ont voté en faveur d'une opération déterminée verseraient l'équivalent de 70 p. 100.

Au cours de la période à l'étude, la Commission politique spéciale a commencé en outre l'examen de la question 99 (Règlement pacifique des différends)

Deuxième Commission

Les débats de la Deuxième Commission (Questions économiques et financières) ont porté sur de nombreuses questions. Des résolutions ont été adoptées sur les sujets suivants, qui constituaient seulement quelques points de l'ordre du jour chargé de la Commission: science et technologie (point 12); rôle des Nations Unies dans la formation du personnel technique national en vue de l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement (question 41); rôle des brevets dans le transfert de connaissances techniques aux pays en voie de développement (question 42); assistance technique (38); Décennie des Nations Unies pour le développement (12); développement industriel (40); affectation à ces besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement (44); Programme alimentaire mondial (point 52). La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est également entrée dans le cadre des discussions de la Commission.

L'Assemblée générale a adopté des résolutions sur les points 39 (Création d'un Fonds d'équipement de l'ONU), 47 (Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle) et 48 (Institut de formation et de recherche des Nations Unies).

Un événement particulièrement important de la session a été l'adoption par l'Assemblée, le 22 novembre, d'une résolution qui en incorporant le Fonds spécial des Nations Unies et le Programme élargi d'assistance technique créait le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Canada a annoncé son intention de verser une contribution de \$9,500,000 au programme combiné pour 1966, ce qui représente une augmentation de près d'un tiers par rapport à la contribution de 1965. De l'avis du secrétaire général, l'amalgamation du Fonds spécial et du Programme élargi ouvrait la voie d'une mobilisation plus complète des ressources internationales et permettait une plus grande coordination des ef-